



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame Kevin & Marie JACOBY-LIEGEOIS demeurant Rue de Waroux 23 12 à 4000 Liège.

Le terrain concerné est situé Rue du Grand Pré, / à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°111H2.

La demande vise les travaux suivants : Construction d'une habitation unifamiliale et abattage de 3 arbres et d'une haie de thuyas et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- L'avent, une partie de la terrasse et l'escalier extérieure sont situés en dehors de la zone aedificandi ;
- La construction présente un étage non mansardé ;
- La construction comprend des auvents ;
- Les matériaux choisis pour les maçonneries apparentes des fondations et pour le parement ;
- La hauteur sous corniches de l'habitation est supérieure à 3.25m ;
- La toiture plate ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport à la limite parcellaires latérale est supérieur à 10,00m ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100 m² ;
- La superficie réservée aux espaces verts est inférieure à 80% de la superficie constructible de la parcelle ;
- Les toitures plates du volume principal et du volume secondaire ;
- La teinte des briques de parement ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 novembre 2024 au 09 décembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be